

Bête noire des religions, la sexualité n'a cessé d'être entourée de règles, de tabous et d'interdits. Qu'en est-il du plaisir dans les trois monothéismes?

Au lit avec Dieu

LAURENCE VILLOZ, PROTESTINFO

Série ▶ Non, les relations sexuelles ne servent pas uniquement à la procréation dans le christianisme, le judaïsme et l'islam. Contrairement à certaines idées reçues, le plaisir sexuel a bel et bien sa place dans les monothéismes, comme le montre les poèmes d'amours exprimés dans le Cantique des cantiques, véritable éloge de la sexualité. Or, tout va dépendre du contexte et de la radicalité du courant religieux.

«Entre un islam d'interdits et un islam de jouissance, on retrouve toute la panoplie des conceptions de la sexualité que peuvent avoir les musulmans. Et les textes peuvent être interprétés dans un sens comme dans l'autre. Par exemple, dans certains courants de la mystique, l'orgasme est considéré comme une expérience proche du divin», explique Mallory Schneuwly Purdie, maître assistante au Centre Suisse Islam et Société de l'université de Fribourg et organisatrice de formations sur les questions d'identité sexuelle dans des associations musulmanes en Suisse romande.

Dans le judaïsme, même dans une conception traditionaliste, le plaisir a également sa place. «Dans les courants rigoristes, un homme doit engendrer un garçon et une fille. Mais une fois qu'il les a eus, la contraception est possible et la sexualité dédiée au plaisir», explique François Garaï, rabbin de la communauté juive libérale de Genève qui souligne que donner du plaisir sexuel relève des quatre principaux devoirs d'un homme envers son épouse.

Hétéronormée et exclusif

Si la jouissance est de la partie, dans les trois monothéismes, la sexualité est traditionnellement représentée au sein d'un couple hétérosexuel marié. «Et ce qui sort de ce cadre marital hétéronormatif est considéré comme un péché dans de nombreux courants de l'islam. Cette norme dominante n'est cependant de loin pas adoptée



Si la jouissance est de la partie, dans les trois monothéismes, la sexualité est traditionnellement représentée au sein d'un couple hétérosexuel marié. «Et ce qui sort de ce cadre marital hétéronormatif est considéré comme un péché dans de nombreux courants de l'islam.»
KEYSTONE

par l'ensemble des musulmans du monde», souligne Mallory Schneuwly Purdie.

En effet, les prises de positions religieuses face aux différentes formes de sexualité sont multiples. «Dans les milieux de tendance radicale, l'homosexualité est totalement interdite. Dans les milieux rigoureux, c'est un tabou. Et chez les modernistes, elle est acceptée comme telle, y compris pour les rabbins eux-mêmes», explique François Garaï.

Pour le pasteur et sexologue Nicole Bonnet, plus que le caractère homo ou hétérosexuel d'une relation, c'est la monogamie qui importe dans le christianisme. «Il s'agit d'être dans une relation d'exclusivité, à l'image de celle de Dieu avec l'être humain. C'est très compliqué de vivre cette réciprocité du don et de l'amour dans un couple libre ou dans le cadre d'un mariage polygame, comme c'est encore le cas dans certaines communautés chrétiennes en Afrique.»

Si la polygamie ne concerne également que de rares cas dans le judaïsme – elle a été interdite par d'influents rabbins –, elle est encore pratiquée dans certains courants de l'islam. «Le texte coranique autorise et limite simultanément la polygamie. En effet, moyennant une équité totale entre les épouses, y compris en ce qui concerne le plaisir sexuel, il est possible pour un homme de se marier à quatre femmes. Si ces conditions ne sont pas appli-

cables, elle sera interdite, à l'instar de certains pays musulmans», explique Mallory Schneuwly Purdie.

Condamner la violence

Mais y a-t-il d'autres interdits? «Le premier interdit est la violence. Les conjoints ont le devoir de se respecter et d'exclure toutes pratiques qui va à l'encontre des attentes de l'autre», insiste François Garaï. «Tout ce qui est hors du consentement, le viol, l'inceste ou encore le devoir

conjugal est condamné», insiste la sexologue. Pourtant, les monothéismes donnent souvent l'impression d'édicter des règles strictes qu'il faut absolument respecter.

«Les Eglises ont souvent mal défini le rôle des interdits. Les règles sont là pour permettre la vie en communauté, elles doivent être expliquées, plutôt que de laisser les gens face à ces interdits», ajoute Nicole Bonnet. «La société a perdu la dimension du respect de l'altérité et du consentement, en ne gardant que le négatif de l'interdiction.» Pour le rabbin François Garaï, «les textes sont d'une extrême ouverture, mais cette ouverture ne se retrouve pas toujours dans l'éducation aujourd'hui, et encore moins par le passé.» Un point de vue partagé par la sexologue, qui se dit frappée du grand tabou qui entoure encore la sexualité dans certaines familles.

Reste qu'en matière de sexualité, et malgré une volonté commune aux trois monothéismes de condamner la violence, la femme en a bavé. «Le contrôle du corps des femmes a traversé les siècles», déplore Mallory Schneuwly Purdie. «A l'époque des royaumes d'Espagne, de France ou d'Angleterre, alors que l'Eglise et le pouvoir fonctionnaient main dans la main, ce contrôle était intimement lié à la question du pouvoir et de la légitimité des lignées royales.» Selon la spécialiste, ce contrôle du corps des femmes et un certain diktat de la féminité sont intimement liés au fonctionnement des sociétés patriarcales. «La virginité, la ségrégation, la dissimulation des corps, le nom de l'époux comme nom de famille en illustrent encore le fonctionnement.»

CORPS ET RELIGIONS (I)

Le corps joue un rôle central dans les religions. Rites, lien entre le corps et l'esprit, mais aussi sexualité ou représentation du divin, toutes ces questions suscitent des débats, voire des crispations. Le point en trois volets, avec Protestinfo. DHN

Incendie visant un lieu de culte musulman

Lyon ▶ Un incendie, probablement d'origine criminelle, a légèrement endommagé dans la nuit de jeudi une salle de prières à Lyon, en France. C'est le deuxième incident de ce type en une semaine visant un lieu de culte musulman dans l'agglomération.

Le feu a noirci la porte de la salle de prière Essalam, située dans un petit ensemble de logements sociaux récemment rénovés du 2^e arrondissement. «L'incendie semblerait-il serait criminel, selon les premières informations que m'ont fait remonter les pompiers et les poli-

ciers», a indiqué le maire du 2^e arrondissement, Pierre Olivier. Le sinistre se serait déclaré peu après minuit, selon un riverain. L'intervention rapide des pompiers a permis qu'il n'y ait pas de victimes, s'est félicité l'élu.

L'immeuble où se trouve la salle de prière comprend en effet plusieurs appartements. Selon un journaliste de l'AFP présent sur place, les dégâts sont limités à la porte et au hall d'entrée. Alors qu'une forte odeur de brûlé planait encore sur les lieux, deux fidèles déblaiaient les cendres devant la porte. Le secrétaire général de la mosquée,

Abderrazak Chenini, a annoncé son intention de porter plainte.

Vendredi dernier, un local annexe de la salle de prières de Bron, en proche banlieue de Lyon, avait été endommagé par un incendie probablement d'origine criminelle, selon le parquet. «Quelques jours après Bron, la communauté musulmane est en émoi devant la multiplication de ces actes de haine et d'intolérance», a dénoncé Abdallah Zekri, président de l'Observatoire national de lutte contre l'islamophobie et délégué général du Conseil français du culte musulman (CFCM). **ATS**

Visite au Musée international de la Réforme



Genève ▶ Le Musée international de la Réforme (MIR) donne un coup de projecteur sur sa collection permanente. Une e-visite guidée d'une heure est proposée le 30 août. En soixante minutes, le e-guide présente l'histoire de la Réforme de 1517

à aujourd'hui, dont Martin Luther, Jean Calvin et d'autres ont été les initiateurs. Les visiteurs découvriront l'épopée de ce mouvement qui est parti notamment de Genève au XVI^e siècle pour devenir l'une des grandes familles du christianisme. Si l'entrée du musée est payante, le MIR ne demande pas de supplément de prix pour cette visite guidée, après laquelle les participants peuvent poursuivre librement leur visite. Sécurité sanitaire oblige, dix personnes au maximum pourront participer. Le port du masque est recommandé.

Quant à l'exposition temporaire actuelle, «Silence on prêche», elle a été prolongée jusqu'au 27 septembre. Elle propose quelques portraits de pasteurs dans le cinéma, ainsi que cinq modèles de robe dessinés par l'artiste Albertine et imageant la vocation pastorale. **ATS**

www.musee-reforme.ch